

EM/FJ/2020_03_531

Niort, le 12 mars 2020

Dossier suivi par : François Josse

Vos références : 79-2019-00291 (M. Phillipe Bailly)

Objet : Travaux de restauration du port de Niort

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 24 janvier 2020, l'avis de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du bassin de la Sèvre niortaise et du Marais poitevin a été sollicité par vos services dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation environnementale portant sur le dossier des travaux de **restauration du port de Niort** portés par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (I.I.B.S.N).

A cet effet, les éléments techniques de ce projet ont été présentés par l'animateur de la commission aux membres du bureau présents à la séance du 3 mars dernier à Niort (79). Cette présentation a été suivie d'un temps d'échange et de questionnement avant délibération.

J'ai le plaisir de vous informer, qu'en vertu des pouvoirs conférés par la CLE à son bureau par l'alinéa 8 de l'article n°6 des règles de fonctionnement de la CLE, **le bureau de la CLE a délibéré favorablement à l'unanimité sur ce projet.**

A titre d'information, vous voudrez bien trouver ci-dessous la décomposition du vote :

Projet étudié :	Favorable	Défavorable	Abstention	Total des membres présents ou représentés en séance	Nombre total de membres de CLE
Travaux de restauration du port de Niort	11	0	0	11	17

Cet avis favorable n'est pas accompagné de réserves.

Au cours du débat, les membres du bureau ont cependant accordé une grande importance à la possibilité de réalimentation du bief situé en aval des travaux (entre les batardeaux et l'écluse de Comporté), notamment en cas de dégradation des eaux par manque d'oxygénation. Sur ce point, il a été regretté l'absence de précisions quant au positionnement et fonctionnement de ce système dans le dossier technique communiqué.

Le bureau de la CLE a donc émis le souhait que les systèmes de pompage et conduites d'eau nécessaires à la réalimentation de l'aval du chantier par pompage de secours depuis la Sèvre soient d'ores et déjà positionnées, et les modalités techniques mieux documentées et précisées avant l'engagement du chantier.

En espérant que vos services voudront bien prendre en considération cette remarque et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la Commission locale de l'eau
SAGE Sèvre niortaise – Marais poitevin,


Elmano MARTINS

Copie : Madame la présidente de l'I.I.B.S.N., en tant que maître d'ouvrage des travaux